

PROJET DE DELIBERATION
Conseil Municipal d'Ambilly
28 mars 2019

Administration Générale n° 2019-024 : Office de commerce - projet de création d'un Office de Commerce ; désignation d'un représentant pour la Ville

Monsieur le Maire expose :

L'Agglomération annemassienne est en cours de transformation du fait notamment de nombreux projets de transports structurants qui vont redessiner totalement le territoire dans les années à venir.

Cette évolution va fortement impacter le développement commercial du cœur d'agglomération, confronté également à de profondes mutations. En effet, bien qu'il bénéficie d'un important potentiel de marché (croissance démographique importante, contexte transfrontalier qui dote la zone de chalandise d'un pouvoir d'achat élevé), le cœur d'agglomération rencontre des difficultés qui fragilisent son dynamisme commercial (expansion du commerce de périphérie, hausse du taux de vacance des locaux commerciaux, développement du commerce en ligne).

Face à ces mutations, la communauté d'agglomération « Annemasse-Les Voirons Agglomération » a eu la volonté de soutenir le commerce de centralité en mettant en place une démarche de marketing commercial visant à élaborer, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire (commerçants et artisans, élus et partenaires institutionnels), une véritable stratégie de valorisation des commerces de proximité du cœur d'agglomération. La marque « Côté Annemasse », lancée en mars 2018, est destinée à rendre plus visibles les atouts commerciaux du territoire et à ancrer dans la durée une image positive du cœur d'agglomération. Elle est le résultat de ce travail collectif qui a permis d'insuffler une dynamique et d'aboutir à une synergie de tous les acteurs concernés par l'attractivité commerciale du territoire.

Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique, il est apparu nécessaire d'envisager la création d'une structure qui associerait l'ensemble des acteurs du territoire ayant participé au lancement de la marque précitée. Ainsi est née l'idée de créer un Office de Commerce, association de type loi 1901, qui apparaît comme la structure adéquate permettant de remplir cet objectif.

Le futur Office de Commerce aura pour principale mission de renforcer l'attractivité commerciale du cœur d'agglomération, notamment en faisant vivre la marque « Côté Annemasse » (campagnes de communication, animations commerciales). Il sera composé de cinq types de membres appartenant aux collèges mentionnés ci-dessous :

- collège des membres fédéraux (fédérations ou unions de commerçants),
- collège des membres indépendants (commerçants indépendants, c'est-à-dire non affiliés à des unions de commerçants),
- collège des membres collectivités territoriales (couvrant toute ou partie de l'agglomération annemassienne),

- collège des membres institutionnels (intervenant sur le territoire de l'agglomération annemassienne),
- collège des membres partenaires (ayant un intérêt à la réalisation de l'Office de Commerce).

Le Conseil d'Administration du futur Office de Commerce se composera de 21 membres au maximum, répartis comme suit : 5 membres fédéraux, 4 membres indépendants, 5 membres collectivités territoriales, 4 membres institutionnels et 3 membres partenaires. L'élection des membres interviendra dans les prochaines semaines, lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'association qui fixera, en outre, le montant des cotisations annuelles.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant pour la commune d'AMBILLY, qui mène depuis plusieurs années une stratégie de développement urbain. Cette stratégie repose de façon principale sur l'axe de centralité que constitue la rue de Genève, soutenu par la modernisation des infrastructures de mobilité ainsi que la requalification urbaine de la commune située sur l'axe Annemasse Genève dans une agglomération de 90 000 habitants au sein de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève (950.000 habitants).

Ceci exposé,

Considérant que la création de ce futur Office de Commerce s'inscrit dans la politique menée par la Ville au titre de sa compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » et qu'il permettra de renforcer l'attractivité commerciale de son centre-ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de participer à la création du futur Office de Commerce,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De désigner M. _____ pour représenter la commune d'AMBILLY au sein du collège des membres collectivités territoriales du futur Office de Commerce.